# PROCES-VERBAL
# COMITE DE DIRECTION réunion plénière par visioconférence
# 19 Octobre 2020
# Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :
Mesdames Valérie COLIN, Brigitte HIEGEL, Joëlle MONLOUIS, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Frédéric CHEVIT, Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Jean-Claude DAIX, Claude DELFORGE, Claude DEVILLE-CAVELLIN, Bruno FOUCHET, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Jean-Pierre MEURILLON, François THISSERANT, Rosan ROYAN, Denis TURCK, Daniel VOISIN

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Gérard DELORME (Vice-président Délégué du District des HAUTS-DE-SEINE), Daniel GALLETTI (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Pascal BOVIS (représentant des Clubs Nationaux Seniors Libres), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)
Messieurs Stéphane DELZAIVE (Expert-comptable), Jean-Laurent BRACIEUX (Commissaire aux Comptes)

Absents :
Madame Christine AUBERE (excusée)
Monsieur François CHARRASSE (excusé)

---

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 29 AOUT ET 06 OCTOBRE 2020

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions des 29 Août et 06 Octobre 2020.

## ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE DECEMBRE 2020

### Présentation et adoption du Bilan et du Compte de résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020

M. DELZAIVE, Expert-comptable de la Ligue, présente au Comité les comptes de l'association (Compte de résultat et Bilan) arrêtés au 30 Juin 2020 en commentant et expliquant les variations par rapport à la saison précédente des différents postes du Compte de résultat et du Bilan.

L'exercice comptable 2019/2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 711 831 € et un excédent « total » de 892 447,74 €.

Le Président observe que dans le contexte particulier de la fin de saison dernière, la Ligue présente une nouvelle fois un excédent et ce, alors même que les opérations de redistribution en faveur des clubs ont été renforcées au vu de la crise sanitaire.
Par ailleurs, il relève que le football risque de connaître une période de récession dans les prochaines saisons, et souligne que la gestion rigoureuse adoptée depuis 2013, matérialisée par une succession de résultats excédentaires, doit permettre de surmonter les difficultés inhérentes à cette période de récession.

Le Comité entend ensuite M. BRACIEUX, Commissaire aux Comptes qui a procédé à la vérification des comptes de l'association dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée Générale. Cette vérification n'a donné lieu à aucune observation particulière.
M. BRACIEUX relève que les Comptes de la Ligue sont bien tenus et souligne que :
. Hors aide exceptionnelle aux clubs suite à la crise sanitaire (pour un montant de 220 000 €), le résultat au 30 Juin 2020 est identique à celui de l'exercice précédent, ce qui signifie que la baisse du résultat est le fruit de la politique de la Ligue et qu'elle n'est donc pas subie ;
. Malgré la montée en puissance du poste de charges (hors dotations aux amortissements) sur Morfondé (de l'ordre de 500 000 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2020), la Ligue est en mesure de les supporter sans obérer ses capacités financières.
. Il est nécessaire de bien comprendre comment est constitué le résultat et à quoi il va servir dans le futur ;
A ce titre, il observe que face à l'augmentation prévisionnelle des dépenses d'entretien du site de Morfondé dans les prochaines saisons, il est important que la Ligue dispose de réserves afin de supporter le coût de cet bel outil.

La parole est ensuite donnée aux membres du Comité.

. M. MEURILLON indique qu'il votera « contre » l'adoption des Comptes clos le 30 Juin 2020, et ce, pour deux raisons :
- Il trouve anormal que les Comptes n'aient été transmis aux membres du Comité que ce jour à midi alors qu'ils doivent être adoptés lors de la présente réunion ; il avait déjà fait cette observation par le passé, et l'an dernier, il s'était abstenu car il avait connaissance des difficultés inhérentes à la maladie de la responsable comptable ;
- Cette saison, contrairement aux saisons précédentes, ne figure que la situation de l'exercice 2019/2020, de sorte qu'il a été privé des colonnes reprenant les sommes de l'exercice précédent et la variation entre les deux saisons ;

Le Président fait observer à M. MEURILLON qu'il est particulièrement mal venu de faire valoir la non-transmission des Comptes en amont de la réunion alors même que, pouvant assister de droit aux réunions du Comité de Direction du District et à son Assemblée Générale en sa qualité de Président de Ligue, il n'a pas, jusqu'à ce jour, reçu ni la convocation à l'Assemblée, ni les Comptes du District des YVELINES alors qu'il a reçu ceux des autres Districts.

Sur la transmission des Comptes en amont de la présente réunion, à l'instar des réponses déjà apportées à M. MEURILLON les années passées, Mme GERMAIN lui rappelle que la clôture des Comptes de la Ligue est un exercice long et que l'an dernier, M. BRACIEUX lui avait apporté une réponse précise sur ce point-là.
Elle précise également que la plaquette n'a été transmise que Vendredi dernier ; si les Comptes auraient effectivement pu être transmis à ce moment-là, elle fait observer que depuis la tenue de réunions du Comité en visioconférence, les documents sont envoyés un peu tardivement puisque, comme il le sait pertinemment, des informations ont circulé de façon assez surprenante en dehors de la Ligue pendant la période de confinement.

Sur l'absence d'indications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent, Mme GERMAIN précise que :
. Il y a eu un changement de présentation des Comptes ;
. Il est faux de dire qu'il n'y a pas les variations par rapport à l'exercice précédent ; à ce titre, elle invite M. MEURILLON à se référer à la page 4 du document (« Soldes intermédiaires de gestion »).
Par ailleurs, M. BRACIEUX précise que des changements sont intervenus au niveau de la présentation de la Comptabilité des associations. S'il considère que la nouvelle présentation des Comptes est une régression, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une évolution légale à laquelle il convient de se conformer ; ainsi, il propose à M. MEURILLON de lui communiquer les références du texte s'il le souhaite, cette proposition étant rejetée par l'intéressé.

Après avoir entendu ces explications, le Comité adopte à la majorité (1 vote CONTRE : M. MEURILLON) les Comptes présentés (Bilan et Compte de résultat arrêtés au 30 Juin 2020).

Le Président remercie le Cabinet Comptable et le Commissaire aux Comptes pour leurs conseils et leur accompagnement, et la Trésorière et les équipes de la Ligue pour le travail réalisé.

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020**
Au regard de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons et de ses conséquences sur les clubs amateurs, et tenant compte de la situation inquiétante qui perdure, sur proposition de son Président, **le Comité décide à l'unanimité** la création d'une nouvelle réserve dédiée au COVID-19, et d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020 aux postes « Réserve COVID-19 », pour un montant de 400 000 €, « Autres Réserves – Réserve Centre Technique Régional », pour un montant de 400 000 €, et « Report à nouveau », pour un montant de 92 447,74 €.
Cette résolution sera soumise au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale de Décembre 2020.

**Date de l'Assemblée Générale Elective**
Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des dernières mesures gouvernementales, lesquelles sont susceptibles d'être prolongées, le Comité décide de reporter l'Assemblée Générale du 05 au 19 Décembre 2020.

**LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES**

Au 19.10.2020, la Ligue enregistre 213 107 licences contre 213 159 licences la saison dernière à la même période (au 18.10.2019), soit une relative stabilité (- 52 licences)

Il est toutefois relevé que la relative stabilité des effectifs enregistrée à ce jour par rapport à la saison dernière ne signifie pas nécessairement qu'il en sera de même à la fin de la saison. En effet, en raison de la crise sanitaire qui va inévitablement freiner les nouvelles adhésions au sein de nos clubs, on peut craindre une baisse des effectifs à la fin de saison.

Seulement 5ème du classement des Ligues en fonction du nombre de licences enregistrées au 30.08.2020, la Ligue retrouve la 1ère place au 19.10.2020 devant les Ligues AUVERGNE RHONE-ALPES (201 106 licences) et HAUTS-DE-FRANCE (191 346 licences).

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance à l'aide de différents tableaux de :

La répartition des licences enregistrées par District

Au 19.10.2020, avec 34 084 licences enregistrées, le District des HAUTS-DE-SEINE est en tête du classement des Districts franciliens devant les Districts des YVELINES (33 392 licences) et de la SEINE-ET-MARNE (32 105 licences) qui complètent le podium.

De date à date, les Districts des YVELINES, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-D'OISE enregistrent une augmentation de leur nombre de licences enregistrée tandis que les autres Districts sont en baisse.
La plus forte hausse, tant en volume qu'en valeur relative, est enregistrée par le District du VAL-D'OISE : + 1 391 licences, soit + 5,1%.
La plus forte baisse tant en volume qu'en valeur relative étant quant à elle enregistrée par le District de l'ESSONNE : - 887 licences, soit – 3,2%.

La répartition des licences enregistrées par catégorie

Le Football Libre masculin
De date à date, toutes les catégories du Football Libre Masculin sont en augmentation à l'exception du Football d'Animation et des U12/U13.

Côté augmentation :
. Chez les Seniors : + 5,8% (soit + 2 595 licences) ; il est intéressant de relever que le nombre de licences enregistrées dans cette catégorie au 19.10.2020 est équivalent à celui enregistré lors de la saison 2018/2019. On peut malheureusement craindre que la poursuite des mesures de couvre-feu vienne atténuer cette dynamique.
. Chez les U18/U19 : + 12,2% (soit + 889 licences)
. Chez les U16/U17 : + 2,1% (soit + 270 licences)
. Chez les U14/U15 : + 6,6% (soit + 1 242 licences)

Côté baisse :
. Football d'Animation : - 7,1% (soit – 3 918 licences)
On relèvera toutefois qu'au sein du Football d'Animation, la catégorie U6 est en augmentation de date à date : 2 956 licences au 19.10.2020 contre 1 968 licences au 18.10.2019.
La plus forte baisse en volume est enregistrée par la catégorie U10 (- 1 740 licences).
. U12/U13 : - 4,5% (soit – 1 071 licences)
Il est à noter que la catégorie U13 est stable par rapport à la saison dernière (11 412 licences au 19.10.2020 contre 11 434 licences la saison dernière à la même période).

Le Football Féminin
Au niveau global, le nombre de licences enregistrées dans le Football Féminin Libre (13 054) est en légèrement diminution par rapport à la saison dernière (à la même période) : - 671 licences, soit – 4,9%.
Cette tendance est une première depuis de très nombreuses saisons.
Dans le détail, on observe que toutes les catégories de jeunes à l'exception des U16F/U18F sont en baisse de date à date ; la plus forte baisse tant en volume qu'en valeur relative étant enregistrée par le Football d'Animation : - 22,7% (soit – 851 licences).

Le Football Diversifié
De date à date, le nombre de licences enregistrées en Futsal est en baisse : - 210 licences, soit – 4,2%.
Là encore, cette tendance est une première depuis de nombreuses saisons ; on peut malheureusement imaginer que la fermeture des gymnases et le couvre-feu ne vont pas permettre d'inverser cette tendance.
Pour ce qui concerne les deux autres pratiques du Football Diversifié, on observe une certaine stabilité de date à date :

. Football Loisir : + 57 licences, soit + 2,1% ; là encore, on peut craindre que les mesures de couvre-feu aient un impact négatif sur cette pratique, la Ligue organisant notamment des Critériums Loisir le Lundi Soir ;
. Football d'Entreprise : - 61 licences, soit – 2,3%.

L'encadrement
. Pour ce qui concerne les détenteurs de diplômes fédéraux, on relève que la catégorie Animateur est encore en augmentation de date à date : + 85 licences (soit + 10,1%) tandis que la catégorie « Educateur Fédéral » est en baisse (- 193 licences, soit – 9%).
. Pour ce qui concerne les détenteurs de Titres à Finalité Professionnelle, on observe une certaine stabilité dans la catégorie « Technique Nationale » et une hausse dans la catégorie « Technique Régionale » ; cette dernière hausse étant à mettre en relation avec le nombre de candidats ayant décroché le BMF à l'issue de la saison dernière.
. Du côté des dirigeants, il est à noter, au niveau global, une légère hausse de date à date : + 698 licences, soit + 3,7%.
Dans le détail, on observe en revanche une très légère baisse dans l'effectif des dirigeantes (- 42 licences).

. Pour les arbitres, l'effectif est, de date à date, en légère hausse : + 67 arbitres ; on aura une idée plus précise de l'évolution du nombre d'arbitres après le 31 Janvier 2021, soit à l'issue des sessions de formation initiale en arbitrage.

## LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

### Informations générales

* Retour sur les dernières décisions liées au COVID
Le Comité prend connaissance des différentes décisions prises suite aux décisions gouvernementales de fermer les gymnases dans les zones d'alerte rouge renforcée :
Au niveau national :
. Report des premières journées du Championnat de France Futsal de D2 ;
Le Championnat de France Futsal de D1 étant considéré et reconnu comme étant une pratique de haut-niveau, les clubs y participant bénéficient d'un régime dérogatoire et peuvent accéder aux gymnases.
. Annulation de la Coupe Nationale Futsal et report du début du Championnat de France Futsal de D2 à début Janvier 2021 (officialisation lors de la prochaine réunion du BELFA) ;
Au niveau régional :
. Report de journées du Championnat Régional Futsal ;

Il est par ailleurs relevé que par suite des nouvelles mesures gouvernementales imposant un couvre-feu dans 9 métropoles dont l'Ile-de-France, il est fait obligation aux clubs participant aux compétitions (hors L1, L2, National 1, D1 Arkéma et D1 Futsal) de :
. Organiser les entraînements et les matchs à des horaires permettant aux joueurs/joueuses et staff de rentrer chez eux avant 21h00 ;
. Organiser les matchs à un horaire permettant à l'équipe visiteuse d'être à domicile avant le couvre-feu ou d'avoir quitté le stade avant 21h00 pour un déplacement en dehors de la zone de couvre-feu ;
Sur ce dernier point, il est relevé que :
- A l'identique du train et de l'avion, un déplacement en car rentrera dans les modes de transports permettant de se déplacer pendant le couvre-feu (21h00-06h00) ;
- Le transit est autorisé dans les métropoles soumises au couvre-feu.

Enfin, il est précisé qu'en raison des conditions sanitaires, de nouvelles règles ont été fixées à Morfondé pour les formations, rassemblements des sélections et rassemblements

d'arbitres : accès aux vestiaires par groupe de 5 à 6 personnes, port du masque obligatoire, douches fermées, pas de distribution de bouteilles d'eau (demande aux participants de venir avec une gourde individuelle), port du masque sur tout le site jusqu'à l'entrée sur les terrains pour la pratique sportive.
Pour les prochains rassemblements interdistricts, des goûters en portions individuelles seront distribués aux jeunes mais il leur a été demandé de venir avec leur gourde d'eau.

* Retour sur les Assemblées Générales des Districts
Le Comité prend connaissance des résultats des élections des Districts franciliens :
. Le 03.10.2020, réélection de Claude DELFORGE (District du VAL-D'OISE) avec 81,86% des voix
. Le 10.10.2020, élection de Claude DEVILLE-CAVELLIN (District de l'ESSONNE) avec 87,97% des voix
. Le 17.10.2020, réélection de Philippe COLLOT (District de SEINE-ET-MARNE) avec 95,04% des voix
. Le 17.10.2020, réélection de Jean-Pierre MEURILLON (District des YVELINES) avec 89,03% des voix
. Le 17.10.2020, réélection de Denis TURCK (District du VAL DE MARNE) avec 87,63% des voix

Le Président renouvèle ses félicitations aux Présidents nouvellement élus et aux Présidents réélus, et leur souhaite une pleine réussite pour les 4 prochaines années.

Il est par ailleurs relevé que les Assemblées Générales Electives des Districts des HAUTS-DE-SEINE et de la SEINE-SAINT-DENIS auront lieu dans le courant du mois de Novembre 2020.

Enfin, afin de permettre à la Ligue de communiquer à la F.F.F. les comptes de l'exercice clos le 30.06.2020 (Comptes de résultat, Bilan et rapports annexes) des Districts franciliens (en application de l'article 42.4 des Règlements Généraux de la F.F.F.), le Président invite lesdits Districts à les transmettre, après leur approbation par leur Assemblée Générale, au plus tard le 30.11.2020, par voie électronique à la Direction de la Ligue.

* Retour sur la réunion statutaire des Clubs Nationaux Seniors Libres
En application des dispositions statutaires, la réunion annuelle des Clubs amateurs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres a été organisée le Mardi 13 Octobre dernier au siège de la Ligue.
Ont notamment été abordés les points suivants :
. Le point sur la situation sanitaire,
. Diffusion des matchs de N2 & N3 sur Fuchs Sports
. D1 et D2 Féminines : répartition des droits TV
Il a également été procédé à l'élection du représentant des Clubs amateurs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres qui, après validation de l'Assemblée Générale, fera partie de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A. pour la période 2021 – 2024.
M. Pascal BOVIS, Président du FC FLEURY 91, a été réélu par ses pairs, à l'unanimité, en qualité de délégué titulaire.
Après avoir rappelé son positionnement vis-à-vis des clubs et des instances en sa qualité de représentant des Clubs Nationaux, M. BOVIS expose les thématiques sur lesquels il souhaite encore travailler sur la prochaine mandature (reversement aux clubs formateurs d'un pourcentage sur les transferts nationaux et plus seulement sur les transferts internationaux, indemnités de formation – niveau des indemnités et processus de versement -, répartition des droits TV au sein des clubs de D1 et D2 Féminines).

* Point sur le District Parisien
Le Comité prend connaissance de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue du 08 Octobre dernier ayant déclaré recevable la seule liste candidate (liste conduite par M. Philippe SURMON) à l'élection du Comité de Direction du District Parisien.
Cette élection aura lieu le Mardi 03 Novembre prochain au siège de la F.F.F..

* Mesure de soutien aux clubs : Fonds National de Solidarité
Au 30 Septembre 2020 (date butoir de réponse), 931 clubs (sur 1 020 clubs ayant répondu au questionnaire) ont sollicité l'aide au titre du Fonds National de Solidarité ; ces clubs représentent 257 221 licenciés, soit une aide de 2 572 210 € au titre du Fonds National de Solidarité sur le territoire de la Ligue.
La participation des instances s'établit comme suit :
. F.F.F. : 1 800 547 € (soit 7 €/licencié)
. Ligue : 514 442 € (soit 2 €/licencié)
. Districts : 257 221 € (soit 1 €/licencié)

La répartition par District se fait comme suit :
District 77 : 152 clubs - 38 302 licenciés
District 78 : 147 clubs - 38 191 licenciés
District 91 : 111 clubs - 33 413 licenciés
District 92 : 138 clubs - 40 540 licenciés
District 93 : 157 clubs - 38 075 licenciés
District 94 : 132 clubs - 35 253 licenciés
District 95 : 102 clubs - 33 447 licenciés

Les comptes-clubs des clubs concernés ont été crédités de l'aide correspondante en date du 15 Octobre 2020.

Il est par ailleurs précisé que :
. Les clubs qui avaient fait la demande au titre de ce Fonds au mois de Juillet 2020, ont bénéficié d'une avance de 3 € par licencié sur le 1er acompte sur licences ; pour ces clubs, les 7 € restants seront déduits du 2ème acompte sur licences ;
. Pour les clubs qui ont fait la demande après l'envoi du 1er acompte sur licences, l'aide de 10 €/licencié sera déduite sur le 2ème acompte sur licences.

Enfin, le Président fait observer que la participation des Districts au Fonds de Solidarité n'a pas encore été prélevée par la Ligue alors que dans le même temps, cette dernière en a fait bénéficier aux clubs ; ainsi, le premier acompte licences a été versé aux Districts en totalité au mois de Septembre dernier.

* Point sur le FAFA 2020/2021
Le Comité prend connaissance du courrier en date du 28 Septembre dernier de Marc DEBARBAT, Président de la L.F.A., informant des nouvelles dispositions du F.A.F.A. « Transport », « Equipements » et « Emploi » pour la saison 2020/2021, étant rappelé que le Fonds National de Solidarité est en partie alimenté par la réorientation de fonds en provenance du F.A.F.A. « Transport » et « Infrastructures ». Ainsi, le Bureau Exécutif de la L.F.A. a statué sur le montant des enveloppes allouées aux Ligues Régionales pour cette saison en tenant compte de cet élément de contexte.
Plusieurs décisions ont ainsi été arrêtées :
- Mise en place d'une enveloppe régionale unique (Equipements et Transport) calculée sur la base des enveloppes régionales de la saison précédente ;
- Maintien des dispositifs F.A.F.A. « Equipement Ligues et Districts » et « Nouvelles Pratiques » sous la forme d'une enveloppe nationale ;

- Répartition des crédits disponibles entre les Ligues sur la base de la clé de répartition existante et donc évolution identique de la dotation de chaque Ligue ;
- Révision possible de l'enveloppe au 31/12/2020 en fonction de l'impact économique du Covid sur l'activité de la F.F.F. ;
Les montants attribués sont donc des montants garantis, susceptibles d'être révisés à la hausse au 31/12/2020 si le contexte de l'activité s'améliore.
- Recommandation de prioriser les dossiers, en traitant en premier lieu ceux en cours d'instruction depuis la saison 2019/2020 et en privilégiant les natures de projet structurantes pour le développement des clubs ;
- Suppression de l'abondement de 20% de la subvention lié au plan « Animation et Héritage de la Coupe du Monde Féminine 2019 » pour les projets d'équipements contribuant au développement du football féminin.

L'enveloppe budgétaire de notre Ligue pour la saison 2020/2021 est de 387 000 € soit 39 % du montant alloué en 2019/2020.
En effet, pour la saison 2019/2020, les enveloppes budgétaires de la Ligue étaient définies comme suit :
- 780 000 € pour le F.A.F.A. « Equipements »
- 220 000 € pour le F.A.F.A. « Transport »
S'agissant de l'évolution de l'enveloppe régionale par rapport à la saison dernière, le Président fait observer que ce sont 613 000 € de l'enveloppe de la Ligue qui ont été réaffectés au Fonds National de Solidarité, ce qui représente 33% de la participation de la F.F.F. à ce Fonds (1 800 547 €).

Le Comité prend ensuite connaissance des décisions de la Commission Régionale des Finances et du F.A.F.A. du 14 Octobre dernier :
- Les barèmes de financement 2020/2021
Maintien des mêmes barèmes de financement que la saison dernière.
- F.A.F.A. « Transport »
Aucun dossier présenté à l'ordre du jour de cette réunion.
- F.A.F.A. « Equipements »
16 dossiers datant de la saison 2019/2020 étaient à l'ordre du jour ainsi que 2 nouveaux dossiers de la saison en cours.
La Commission a émis un avis favorable pour 13 d'entre eux, en a reporté 2, en a rejeté 2, le dernier dossier étant abandonné.
Le total des subventions accordées représente un montant de 282 695 €.
Si tous ces dossiers sont validés par la Commission Fédérale, il resterait donc 104 305 € sur l'enveloppe budgétaire 2020/2021.
- F.A.F.A. « Emploi »
2 dossiers présentés : 1 a reçu un avis favorable et 1 autre un avis défavorable.

* Situation du Championnat Futsal du District des YVELINES – Participation d'HERCULES FUTSAL
Le Comité,
Après avoir rappelé que :
. Il a découvert de manière tout à fait fortuite la participation d'HERCULES FUTSAL, club du ressort territorial du District de l'EURE (Ligue de NORMANDIE), au Championnat Futsal du District des YVELINES ;
. Compte tenu de la position de la L.F.A. sur cette question de la participation d'un club à un Championnat d'une autre Ligue, et vu l'avis favorable du District de l'EURE et de la Ligue de NORMANDIE quant à la participation d'HERCULES FUTSAL au Championnat Futsal du District des YVELINES, le Comité de céans a, en sa réunion du 29 Août 2020, décidé de consulter les clubs dudit Championnat ;
Vu l'avis favorable des clubs concernés,

Autorise, sous réserve qu'il accomplisse les formalités administratives d'engagement auprès de la Ligue, HERCULES FUTSAL à participer au Championnat Futsal du District des YVELINES, étant précisé que :
. Cette autorisation est donnée uniquement pour la saison 2020/2021 ;
. La question de la participation, pour les saisons suivantes, de ce club audit Championnat sera réexaminée d'ici la fin de saison 2020/2021.

* Point sur les contentieux
Procédure concernant un Championnat Départemental
. Litige AS PARIS c/ L.P.I.F.F. (contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue du 17.06.2020)
Le Comité prend connaissance de l'Ordonnance du Juge des Référés du Tribunal Administratif de Montreuil au terme de laquelle la requête de l'AS PARIS est rejetée.

* Championnat eFoot
Le Comité prend connaissance du lancement de la 2ème édition de la Draft eFoot pour la saison 2020/2021, de son format et de son calendrier : phases départementales le 09 Novembre prochain, phases régionales le 30 Novembre et phase finale le 12 Décembre 2020.
Il est relevé que les Districts des YVELINES et des HAUTS-DE-SEINE ont d'ores et déjà lancé cette opération.
Même si la communication fédérale sur cette opération n'a pas été optimale, le Président fait part de sa volonté d'y inscrire la Ligue.

* Club des 100 Femmes Dirigeantes
Le Comité se réjouit de la suite favorable donnée par la F.F.F. aux candidatures suivantes formulées dans le cadre de la dernière campagne de « recrutement » pour le « Club des 100 femmes Dirigeantes » :
. Mme Christiane CAU (District de SEINE-ET-MARNE)
. Mme Caroline NITUSGAU (District de la SEINE-SAINT-DENIS)
. Isabelle ESCROIGNARD (District du VAL-D'OISE)
. Sarah BOUDAOUD (District des HAUTS-DE-SEINE)
En revanche, il regrette vivement que la candidature du Docteur YESLI KERRAD n'ait, une nouvelle fois, pas été retenue.

* Demande de Médailles fédérales 2020/2021
Le Comité est informé que le contingent de médailles fédérales (dirigeants de club et instance) attribuées à la Ligue au titre de la saison 2020/2021 a été arrêté par le Bureau Exécutif de la L.F.A. comme suit :
. Médailles d'Argent : 11
. Médailles de Vermeil : 6
. Médailles d'Or : 5
. Plaquette Bronze : 4
Après avoir rappelé les critères d'attribution définis par la L.F.A., et eu égard au nombre limité de médailles, le Président invite les Districts à formuler leurs propositions d'attribution de médailles.

* Mouvements dans les Commissions

* Demande d'honorariat de Mme Nadine CYGAN
Le Comité,
Vu la demande d'honorariat formulée par Mme Nadine CYGAN au titre d'ancienne arbitre,
Vu l'article 37 du Statut de l'Arbitrage,
Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage,
Nomme Mme Nadine CYGAN en qualité d'arbitre honoraire.

* Demandes de renouvellement de carte d'arbitre honoraire
Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2020/2021 à :
. M. Jean ABDOUL
. M. Jacques CHABANIER
. M. Daniel CHEVALDIN
. M. Omer ZIDEE

* Mouvements dans les clubs

- Demande d'affiliation
Le Comité émet un avis favorable à la demande d'affiliation suivante :
Club Libre
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE (94)

- Demande d'affiliation - Annulation
Club Futsal
FOOTBALL CLUB DES SOURDS DE BOBIGNY (93)
Le Comité,
Rappelé que lors de sa réunion par voie électronique du 06 Octobre dernier, un avis favorable (sous réserve de régularisation de l'attestation sur l'honneur) a été donné à la demande d'affiliation de l'association susvisée,
Vu le désistement de ladite association de sa demande d'affiliation à la F.F.F.,
En prend acte.
La décision du présent Comité du 06 Octobre 2020 sur cette demande d'affiliation devenant caduque.

- Inactivités totales pour 2020/2021 – 1ère saison
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. […]* »
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :
Clubs Libres
511 189 : CONGIS ISLES AS (77)
545 415 : PEROU ASAF (94)
546 882 : NOISIEL FC (77)
551 289 : HIYEL (93)
560 303 : FOOTBALL CLUB KEBE (93)
560 343 : UNION SPORTIVE DU VESINET (78)
581 998 : FC ST-MARTIN (78)
582 454 : COLOMBES SPORT ACADEMIE (92)
582 654 : FC DE BONDY (93)

Clubs Futsal
580 831 : NUBAR AS (92)
582 269 : OLYMPIQUE VIVACITE (93)

Clubs Football d'Entreprise
614 879 : HACHETTE SC (78)
615 848 : LOTO NEUILLY BOULOGNE AS (92)

Club Loisir
848 826 : CAILLOUX FC (92)

- Inactivités totales pour 2020/2021 – 2ème saison

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. […]* »

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (2ème saison) :

Clubs Libres

522 204 : LE MESNIL AUBRY F.C. (95)
523 413 : A.S. MUR RIDEAU (93)
531 110 : MARTIGUA PARIS AS (93)
541 345 : AS GUERNOISE (78)
547 613 : PARTENAIRES A.C. (94)
550 586 : DOS NORTHENOS VITRY AS (94)
550 746 : PARISUD F.C. (92)
551 700 : RACINE CLUB (92)
581 230 : A.C. TRAVAILLEURS PORTUGAIS DE PARIS 18ème (92)
581 242 : AS DE SONCHAMP (78)
581 745 : F.C. ESPERANTO (94)

Clubs Futsal

580 661 : MASSY UNITED FUTSAL (91)
582 271 : AS DE ROMILLY (93)

Clubs Football Entreprise

606 470 : SODEXHO PARIS A.S. (92)
609 568 : CREDIT DU NORD AS (93)

Clubs Loisir

838 806 : SCIENCES PO A. ANCIENS FOOTBALL (93)
845 915 : RUBELBOC F.C. (94)

- Radiations suite à 2 saisons consécutives d'inactivité

Le Comité,

Vu l'article 42.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié.* »,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce leur radiation :

Clubs Libres

518 926 : PORTE DE BAGNOLET AS (93)
520 104 : NEUFMOUTIERS VILLENEUVE LE COMTE (77)
536 488 : CHEPTAINVILLOISE AS (91)
539 363 : MARTINIQUE GUADELOUPE PARIS ASCAC (93)
544 489 : BLUE STARS (92)
550 427 : CHANTELOUP FC 77 (77)
553 168: ORMOY FOOT (91)
554 276 : ACADEMIE BERNARD DIOMEDE (92)
580 652 : STANDARD AC (92)
581 528 : FOOTBALL CLUB JOUSSOUR MONTREUIL (93)
581 999 : SC PLAISIR (78)
582 253 : CANNES ECLUSE CS (77)
582 492 : FOYER RURAL FC VILLIERS SAINT-GEORGES (77)
590 187 : KREOPOT AS (91)
590 264 : A.J. DU PAVÉ NEUF NOISY LE GRAND (93)

Club Futsal
582 034 : LA FRATERNITE FUTSAL (93)
582 467 : BALL-TAIRE & CO (92)

Club Football d'Entreprise
600 014 : PEUGEOT POISSY ASCA (78)
604 938 : FRANPRIX AS (94)
607 733 : ING SPORTS (92)
612 286 : MUNICIPAUX D'EVRY (91)
613 020 : INSTITUT NATIONAL GEOGRAPHIQUE AS (94)
615 258 : DIAC AMS (93)
663 676 : US GAZELEC PARIS IDF (93)
681 983 : ALLO TRANSPORT FOOT (94)

Clubs Loisir
852 565 : ORGEMONT COSMO FOOT AS (95)
880 587 : DCONTRACT (94)
882 451 : ASSOCIATION SASSOUN (95)

- Radiations pour non-paiement des sommes dues
Le Comité,
Vu l'article 3 des Statuts de la F.F.F., lequel dispose que : « *La qualité de membre de la Fédération se perd par la démission ou la radiation, dans le respect des droits de la défense, pour non-paiement des sommes exigibles […] prononcée par le Comité Directeur de la Ligue régionale […]* »,
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce leur radiation pour non-paiement des sommes dues :
Clubs Libres
530 293 : POATRED AN ARVOR (78)
550 447 : AS DE SAINTRY (91)

Club Football Entreprise
609 549 : REAL MAYDAY FUTBOL CLUB (93)
654 256 : ASPTT MAISONS ALFORT (94)

Clubs Futsal
549 303 : C NOUES (94)
551 160 : AGIR ENSEMBLE (93)
581 850 : SPORTING SAVIGNY FOOT 77 (77)
582 525 : A. URBAN 13 (94)

Club Loisir
880 747 : FC APPY (78)

- Situation de l'AM PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE (680 843) : décision du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE
Le Comité prend acte de la décision du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE du 16 Octobre 2020 ayant prononcé la radiation de l'AM PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE pour non-paiement des sommes dues.

## Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination et d'information
. Le 11.09.2020 : réunion de coordination de l'Equipe Technique Régionale
. Le 12.09.2020 : réunion des clubs participant aux Critériums Régionaux U12 et U13
. Le 15.09.2020 : réunion de la Section Equivalences (étude des dossiers Validation des Acquis de l'Expérience)
. Le 24.09.2020 : réunion F.F.F. – CT DAP
. Le 25.09.2020 : réunion L.P.I.F.F. – CT DAP
. Le 30.09.2020 : réunion des formateurs B.E.F.
. Le 07.10.2020 : réunion avec l'I.F.F.
. Le 08.10.2020 : réunion avec la D.T.N. sur la formation
. Le 16.10.2020 : réunion des référents Football Féminin

* La formation des éducateurs
- Titres à Finalité Professionnelle
Il est préalablement rappelé que la Ligue est site pilote pour la mise en œuvre de nouvelles modalités d'organisation de la formation compte tenu de la situation sanitaire ; ainsi, les modules uniquement théoriques ont lieu en visioconférence tandis que pour les modules avec une partie « terrain », la journée type de formation est organisée de telle sorte que la pratique est effectuée en fin de journée.

Dans le cadre de la formation au Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.), il a été organisé :
. Du 21 au 24 Septembre 2020 : positionnement des 173 stagiaires
. Les 12 et 13 Octobre 2020 : module « Projet Associatif »
. Les 15 et16 Octobre 2020 : module « Projet Associatif »

Dans le cadre de la formation au Brevet d'Entraineur de Football (B.E.F.), il a été organisé :
. Du 14 au 18 Septembre 2020 : positionnement des 75 stagiaires
. Du 05 au 09 Octobre 2020 : semaine 1 du B.E.F. – promotion n°1
. Du 05 au 09 Octobre 2020 : semaine 1 du B.E.F. – promotion n°2
. Du 12 au 16 Octobre 2020 : semaine 1 du B.E.F. – promotion n°3

- Formation continue
. Les 28 et 29 Septembre 2020 : session de formation continue sur la thématique : « le responsable technique du club »

- Formations Départementales :
District 77 : 5 Modules réalisés – 1 Module annulé
District 78 : 1 Module réalisé – Aucun Module annulé
District 91 : 1 Module réalisé 1 – 1 Module annulé
District 92 : 1 Module réalisé – 1 Module annulé
District 93 : 2 Modules réalisés – 1 Module annulé
District 94 : 1 Module réalisé – 7 Modules annulés
District 95 : 5 Modules réalisés – 3 Modules annulés

* Le Projet de Performance Fédéral
Le Comité prend connaissance des actions de détections/sélections :
. U13 : Phase départementale
. U15 F : Détection et tours de brassage départementaux
. U15 : Détection et tours de brassage départementaux
. U16 : Détection et tours de brassage départementaux
Les interdictricts U16 étant programmés le 28 Octobre prochain, avec 3 sélections départementales le matin et 4 l'après-midi et ce, afin de limiter le nombre de personnes présentes sur site simultanément compte tenu du contexte sanitaire.

## Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* Promotion
La Commission Fédérale des Arbitres du 12 Octobre dernier a validé le classement des deux poules de la passerelle « Jeune Arbitre Fédéral » 3ème année 2019/2020.
C'est ainsi que M. Gabriel HENRY, arbitre Francilien du District des YVELINES qui a terminé premier de sa poule, est nommé Arbitre Fédéral 4.
Par ailleurs, le Comité entend les explications de M. GALLETTI quant aux résultats des candidats franciliens aux examens fédéraux.

* Réunions d'informations et tests physiques
. Le 02.09.2020 à Morfondé : test physique des arbitres R2 - R3 - AAR2 - R3 Stagiaire
. Le 03.09.2020 en visioconférence : réunion d'informations sur les modifications aux Lois du Jeu du Futsal (arbitres Futsal R1)
. Le 05.09.2020 à Morfondé : test physique des arbitres Futsal 1ère série
. Le 08.09.2020 en visioconférence : réunion d'informations sur les modifications aux Lois du Jeu du Futsal (arbitres Futsal R2)
. Le 10.09.2020 en visioconférence : réunion d'informations sur les modifications aux Lois du Jeu du Futsal (arbitres Futsal R3)
. Le 12.09.2020 en visioconférence : réunion d'informations sur les modifications aux Lois du Jeu du Futsal (arbitres Futsal R3 stagiaire)
. Le 15.09.2020 : test physique des arbitres Elite R1 et AAR1
. Le 30.09.2020 à Morfondé : test physique des Jeunes arbitres et Féminines
. Le 03.10.2020 à Morfondé : rattrapage du test physique des arbitres et arbitres-assistants foot à 11.
. Les 03 et 04.10.2020 à Morfondé : stage des arbitres promotionnels pour la fédération Masculins Seniors et Féminines.
. Le 03.10.2020 à Morfondé : test physique des arbitres Futsal 2ème série et rattrapage pour la 1ère série.

* Réunions de la C.R.A.
Une réunion plénière de la C.R.A. a eu lieu le 24 Septembre dernier à Morfondé.
La prochaine réunion plénière de la C.R.A. avec les Présidents des Commissions de District de l'Arbitrage se déroulera quant à elle le 19 Novembre prochain.

## QUESTIONS DIVERSES

G. DELORME
. Assemblée Générale Elective du District des HAUTS-DE-SEINE le 02 Novembre prochain.

R. ROYAN – P. COLLOT
. Rendent hommage à Eric DANTY, ancien joueur professionnel et ancien Président du CS MEAUX ACADEMY, décédé le 09 Octobre dernier.

G. MATHIEU
. Revient sur la situation des clubs participant aux Critériums Loisir du Lundi soir suite à l'instauration du couvre-feu.

F. THISSERANT
. Demande des précisions quant au traitement des demandes de report de matchs des clubs en raison de cas de COVID.

Le District est invité à se rapprocher de la Cellule COVID de la Ligue ; des précisions sont néanmoins apportées en séance.

F. CHEVIT
. Revient sur le protocole sanitaire et les difficultés inhérentes à son application en cas de joueurs positifs au COVID.

D. VOISIN
. Constate une multiplication du nombre d'« académies » de football, lesquelles font venir de jeunes joueurs de l'étranger et pratiquent des tarifs très élevés.

J. SANDJAK
. Revient sur la réunion du Collège des Présidents de Club qui s'est tenu ce jour en fin de matinée, et souligne la très grande responsabilité des Présidents de Club qui, en prenant d'ores et déjà des dispositions afin de s'adapter à la mesure de couvre-feu (réduction des temps d'entraînement, réduction du nombre d'entraînement, mise en place de programmes d'entraînement individualisé, ouverture de créneau le week-end, notamment pour les Seniors, etc.), maintiennent le cap contre vents et marées.
Il précise que cette réunion avait également pour but d'identifier la façon dont les instances, Ligue et Districts, pouvaient accompagner les Clubs dans la gestion de cette situation.
. Revient sur l'agression dont a été victime un arbitre ; il précise qu'il n'est pas acceptable qu'un officiel soit agressé et rappelle que la Ligue condamne fermement ce type d'actes d'incivilité.
Il souhaite par ailleurs qu'une réflexion soit menée sur l'accompagnement des jeunes arbitres.
. Donne lecture du courrier du Président de l'USM GAGNY omnisports, adressé au Président du FC 93 BOBIGNY – BAGNOLET – GAGNY avec la Ligue en copie, dans lequel il demande que le nom de GAGNY soit supprimé dans le nom du club.
La Direction Juridique de la F.F.F. va être saisie de cette question, étant rappelé que la F.F.F. avait refusé l'appellation FC 93.
. Donne lecture de divers courriers de remerciements de clubs suite à l'information quant aux sommes créditées sur leur compte-club au titre du Fonds de Solidarité et à la déduction du solde de l'aide au titre de ce Fonds du 2ème acompte sur licences.
. Propose que soit observée, le week-end prochain, sur tous les terrains franciliens, une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, cet enseignant du collège du Bois d'Aulne de Conflans Saint-Honorine lâchement assassiné vendredi dernier, et ce, afin que le Football Francilien s'associe à ce sentiment de révolte et à l'immense chagrin de ses proches, de ses collègues enseignants, et de toute la Nation.
Le Comité souscrit pleinement à cette proposition et la valide à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| **Le Président** | **Le Secrétaire Général** |
| **Jamel SANDJAK** | **Ahmed BOUAJAJ** |